



Conseil municipal du 13 mars 2023

Délibération n° 18-23

Objet : Demande de subvention de l'association des
Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône

Date de convocation : 03/03/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Christian CECILLON

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT-
Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD –Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-
BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique Merle

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'association des Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône a sollicité la ville de Mornant pour obtenir une aide financière dans le cadre de l'accueil et de l'encadrement de la promotion de cadets de la gendarmerie pour l'année 2022-2023 : 35 jeunes de 15 à 17 ans, issus du service national universel (SNU).

Ces jeunes sont accueillis 12 samedis au cours de l'année scolaire (soit 82 heures).

A la suite de ce stage découverte, des jeunes de 16 à 21 ans peuvent se porter volontaires pour des actions civiques et citoyennes.

Les objectifs de l'association des Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône sont :

- La promotion des valeurs de la citoyenneté auprès des jeunes français et étrangers ;
- Faire découvrir aux membres la gendarmerie, ses valeurs, ses missions, ses personnels ;
- L'accueil des jeunes qui ont effectué la phase 1 du SNU et qui ont émis le vœu d'effectuer la phase 2 dite « mission d'intérêt général » au sein de la gendarmerie nationale ;

- Le renforcement du lien Armée-Nation ;
- Le développement de l'esprit citoyen au travers de projets collectifs dans les domaines de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, du respect des différences et de l'ouverture aux autres ;
- L'ouverture de la classe des cadets à des jeunes issus de milieux défavorisés ou en situation de difficulté pour leur offrir une réelle opportunité d'insertion et de promotion sociale ;
- La participation des jeunes à des mission d'intérêt général.

Le montant demandé à la commune de Mornant est de 200 € sur un budget global de 22 110 €.

II. LA PROPOSITION

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un parcours citoyen, dont l'objectif est de promouvoir le sens civique des jeunes.

Ce dispositif, récent et innovant, s'inscrit pleinement dans les valeurs soutenues par la ville de Mornant.

C'est dans cette logique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 200 € à l'association des Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône.

La commission *Services à la Population*, réunie le 27 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

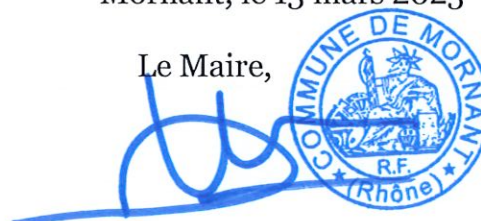
Ouï l'exposé de Sophie PIVOT,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la subvention au titre de l'année 2023, d'un montant de 200 € à l'association des Cadets de la Gendarmerie nationale du Rhône ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention « de coopération et de partenariat » pour une durée d'un an ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Mornant, le 13 mars 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER